



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi, 13 novembre 2023 à 19h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Dérogation mineure (marge de recul latérale gauche)

Adresse : 207, rue Rosedale (lot 2 779 177)

Nature : Marge de recul latérale gauche

Effet : Permettre une marge de recul latérale gauche de 2 mètres alors que le Règlement 801 de zonage pour la zone H-93 exige une marge de recul minimale de 3 mètres.

Dérogation mineure (total des marges de recul latérales)

Adresse : 221, rue Pinkerton (lot 2 778 967)

Nature : Total des marges de recul latérales

Effet : Permettre un total des marges de recul latérales de 6,24 mètres alors que le Règlement de zonage 801 prévoit pour la zone H-80 un total des marges de recul latérales de 7 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Fait à Rosemère, ce 20 octobre 2023.

Me Jean-François Gauthier, MBA
Directeur des Services juridiques et greffier